

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an 2020, le 23 septembre, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison du temps libre – rue de la Source – 78640 Villiers Saint Frédéric, sous la présidence de monsieur Francis LE GOFF.

Etaient présents :

M. BOURDEAUX Patrick, Mme BRIOT Julie, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. CHARRUAU Alain, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, Mme GONTHIER Annie, Mme GOUSSON Adeline, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. JACQUES Bernard, M. LANCESTREMER Armand, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, M. LEVEQUE André-Laurent, M. MENGELLE-TOUYA Thomas, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. THEVIN Damien, M. TRITZ Jérôme, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnauld, M. WILLEMOT Georges

Procuration(s) :

M. GOEPP Arnaud donne pouvoir à M. BOURDEAUX Patrick, Mme LEROY Martine donne pouvoir à M. BUISSON Gérard, M. PHILIPPE Claude donne pouvoir à M. TRITZ Jérôme

Etai(ent) absent(s) :

M. DUMERVAL Dominique, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David

Etai(ent) excusé(s) :

M. TUFFIER Sébastien

A été élu(e) comme **secrétaire de séance** : M. THEVIN Damien

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

1. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) 2019
2. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL « EAU ET CLIMAT »
3. CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF
4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BEYNES
5. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIARNC
6. DIVERS
 - PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE A LA FIN DU PRECEDENT MANDAT
 - PRESENTATION ET POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS SUR LES COMMUNES
 - PROPOSITION DE FLYER SUITE A LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL
7. DECISIONS DU PRESIDENT

COMPTE RENDU

M. Francis LE GOFF, Président du SIARNC, ouvre la séance.

1. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) 2019

Le « RPQS » de l'année 2019 est présenté au Comité Syndical, en vue de son approbation, qui doit intervenir avant le 30/09/2020. Quelques indicateurs-clés sont présentés et un retour sur l'activité du SIARNC est faite.

Le rapport sera transmis aux communes pour une présentation en Conseil Municipal avant la fin de l'année 2020.

Il est proposé au Comité Syndical de présenter le Syndicat puis le rapport :

- Les missions du Syndicat,
- Les objectifs du Syndicat,
- Le territoire et l'organisation du Syndicat,
- Le patrimoine du Syndicat,
- Les chiffres et indicateurs du RPQS 2019 (nombre d'habitants, volume traité, performance des équipements, taux de desserte, indice de connaissance de gestion patrimoniale, taux moyen de renouvellement des réseaux, prix du m3 au 1^{er} janvier 2020, total des boues évacuées, chiffres liés à l'exploitation et à l'investissement).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2019 , qui sera envoyé en un exemplaire au Maire de chaque commune, pour être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020,

- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

- de renseigner et publier les indicateurs de performances sur le SISPEA.

Les communes de 3500 habitants et plus, devront de plus le tenir à la disposition du public durant les quinze jours qui suivront la présentation au Conseil Municipal.

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL « EAU ET CLIMAT »

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) qui engage la période 2019-2024, l'AESN souhaite encourager les acteurs à adapter leurs pratiques aux conséquences du changement climatique et mieux résister à ses effets. Sa politique contractuelle constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Compte tenu des actions menées par le syndicat et de la nécessité de pouvoir solliciter des subventions auprès de l'AESN pour les actions prioritaires listées dans le contrat, il est proposé de signer ce contrat territorial « eau et Climat » (CTEC) avec l'AESN et le COBAHMA, structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Mauldre et support opérationnel et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Dans ce cadre le SIARNC souhaite adhérer à ce dispositif et s'engage à signer également la charte d'engagement au changement climatique de l'AESN.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de signer le contrat territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents (COBAHMA),

- de signer la charte d'engagement au changement climatique de l'AESN.

3. CREATION D'UN POSTE DU CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR OU ADJOINT ADMINISTRATIF

L'organigramme du SIARNC est présenté.

Pour pallier le départ à la retraite de la responsable RH et Finances début 2021, il est proposé de créer un poste sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratif territoriaux.

Suite à la réorganisation du Syndicat, le poste à pourvoir a été redéfini. Il correspondra à celui d'un gestionnaire Finances et Ressources Humaines sur un grade de catégorie B ou C (en fonction du profil recruté). Ce recrutement est programmé pour le 1^{er} janvier 2021.

Il est précisé que le poste laissé vacant au terme du recrutement sera, au terme de la procédure, supprimé du tableau des effectifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer, un emploi permanent, dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet,
- de se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel si les recherches de candidats statutaires étaient infructueuses,
- de supprimer le poste laissé vacant, au terme de la procédure, du tableau des effectifs.

4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BEYNES

Il est rappelé qu'en 2019/2020, des travaux de création de réseaux d'assainissement avaient été réalisés par la commune de Beynes pour raccorder la rue du Château d'Eau au niveau du Hameau des Pissottes, propriétés riveraines de Saulx Marchais sur le réseau du SIARNC.

Le SIARNC autorise la commune de Beynes à déverser dans le réseau du SIARNC les eaux usées provenant des propriétés desservies par cette extension de réseau. Il est proposé de signer une convention entre la commune et le SIARNC pour définir les modalités techniques et financières de ce raccordement :

- ▶ Les propriétaires et occupants des habitations desservies par le réseau d'assainissement sont tenus de respecter le règlement du service d'assainissement collectif du SIARNC,
- ▶ Le volet assainissement des demandes d'autorisation de construire des propriétés raccordées ou à raccorder au réseau du SIARNC est instruit sous forme d'un avis sur autorisation de construire délivré par le SIARNC, la PFAC des immeubles raccordés au réseau d'assainissement nouvellement créé est perçue par le SIARNC à hauteur de 80%, par titre, directement auprès du pétitionnaire du permis de construire et par la commune à hauteur de 20%,
- ▶ La redevance est perçue par la commune pour tous les habitants de son territoire, y compris les usagers du service d'assainissement du SIARNC. Elle s'engage à reverser au SIARNC la somme correspondant à la redevance due par ses usagers avec application de la grille tarifaire du SIARNC au volume assujetti,
- ▶ Un système de mesure de débit sera installé en aval de la canalisation de collecte de la commune. La relève de ce débitmètre sera transmise par la commune en même temps que l'état des consommations des usagers défini ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser la signature de la convention définissant les modalités, techniques et financières du raccordement d'un réseau d'assainissement créé par la commune de Beynes et raccordé sur le réseau du SIARNC.

5. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIARNC

Conformément à l'article L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) et comme précisé dans le règlement intérieur actuel, une adoption est nécessaire à chaque nouveau mandat. Le règlement intérieur du SIARNC est donc proposé au vote du Comité Syndical. Il y prévoit notamment :

- Les attributions du Comité Syndical
- La périodicité, l'organisation et le déroulement des séances
- Les commissions et leur fonctionnement
- Le Bureau Syndical

L'article 6 « questions » prévoit qu'un accusé de réception fixe le délai de réponse aux questions écrites ou problèmes posés au Président, par les membres du Syndicat. Il est précisé qu'il peut s'agir d'un accusé de réception par courriel et qu'il n'est donc pas nécessaire de formaliser ces questions par un courrier recommandé.

Il est rappelé que les principales modifications faites au Règlement Intérieur portent sur l'ajout des obligations liées à la loi engagement et proximité : obligation de transmettre à l'ensemble des conseillers de toutes les communes membres du Syndicat les convocations, compte rendus et rapports du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le Règlement Intérieur proposé et de charger le Président de son exécution.

6. POINTS DIVERS

Une présentation de la situation financière du SIARNC à la mi juillet, fin du mandat précédent, est faite aux membres du Comité Syndical :

- ▶ 41% de réalisation en dépenses d'exploitation (dont 55% pour la masse salariale et 37% pour les dépenses courantes). Il est précisé que le taux de réalisation de 55% pour les frais de personnel est cohérent, que le budget alloué à ces dépenses représente 30% du budget du Syndicat et que ce taux est inférieur à celui d'une commune.
- ▶ Recettes d'exploitation réalisées à hauteur de 40% à la mi juillet.
- ▶ En investissement, la situation sanitaire liée au Covid19 a généré des retards dans l'exécution des travaux. La consommation à la mi juillet était donc de 24% sur les 9M€ de budget.
- ▶ Concernant les recettes d'investissement, le déblocage d'un prêt de 5M€ justifie un taux de réalisation affiché à 404%.
- ▶ Un état des lieux des emprunts souscrits est proposé. Il est rappelé que sur les 5 années précédentes les travaux actuellement en cours, les annuités de remboursement représentaient déjà une moyenne de 700K€ par an. Après une hausse des remboursements dès 2021 avec 1 097K€, la moyenne des 700K€ sera récupérée dès 2025-2026, suivi d'un second palier en 2035-2034 en passant à un niveau de remboursement annuel de 400K€.
- ▶ Un graphique présente le capital restant dû sur la période 2020-2060. Il est rappelé que 15M€ de capital sont aujourd'hui à rembourser.

Proposition de communication suite à la mise en place du nouveau comité syndical :

- ▶ Il est proposé d'élaborer une nouvelle édition de la « Lettre du SIARNC » qui présenterait le syndicat, les agents, le Comité et les membres du Bureau, les travaux en cours et à venir.
- ▶ Le Président précise qu'il souhaiterait qu'un encart présentant les travaux en cours sur les communes membres soit possible dans les journaux de chaque commune.
- ▶ Une évolution du nom de la station d'épuration située à Villiers Saint Frédéric est à discuter.

Une présentation et un point d'avancement des travaux en cours sur les communes est proposé :

- ▶ Restructuration de la station d'épuration des 9 communes (située à VSF) : marché de conception réalisation exploitation attribué en décembre 2018, un premier avenant signé au 15/07/2019, les travaux du bâtiment lancés le 25/11/2019 et ceux de la station d'épuration ont démarrés le

14/09/2020 pour 2 ans environ. Les entreprises intervenantes et les plans actuels et futurs de la station sont présentés.

Le montant des travaux est de 20M€ HT dont 3.5M€ pour le bâtiment administratif. Les subventions représentent 32% (6.6M€), les emprunts 11.3M€ (dont 2.186M€ à taux 0 de l'AESN) et 2.5M€ d'autofinancement. Il est rappelé que la vente de biogaz rapportera un minimum de 355K€ de recettes annuelles juste avec le traitement des boues du Syndicat. Une utilisation à 100% (ajout de boues extérieures et de déchets de boulange) pourrait permettre une recette annuelle estimée à 745K€.

La capacité estimée de la station d'épuration des 9 communes après restructuration était fonction de l'évolution démographique annoncée par les communes. Il est rappelé que l'assiette permettant la perception de la redevance assainissement est aujourd'hui de 1 200 000 m3 et que des hypothèses à 1 500 000m3 en 2030 et 1 900 000m3 en 2045 avaient été estimées.

- ▶ Mise en place du réseau d'assainissement collectif à Bazoches sur Guyonnes : création de 1550 ml de réseau gravitaire DN 200 en fonte ductile, de 55 branchements particuliers (44 adhésions), de 2 postes de refoulement, de 680 ml de refoulement en PEHD et de 57 regards de visite. Les travaux ont démarré en domaine public en juin 2020 pour une durée de 6 mois. La partie en domaine privé commencera 2^{ème} quinzaine d'octobre 2020 pour 3.5 mois. Ces opérations ont un coût de 1.1M€ pour le domaine public et 225K€ pour le privé. Les intervenants principaux sont SADE et SARC.
- ▶ Construction d'un bassin de stockage restitution sur la station d'épuration de Méré pour permettre de lisser les volumes d'effluents unitaires entrants sur la station d'épuration et éviter les rejets au milieu naturel lors d'événements pluvieux. Démarrage des travaux au 31/08/2020 pour une durée de 4 mois, par la SADE et pour un coût de 411 K€.
- ▶ Lancement d'une pré-étude sur les Eaux pluviales du territoire. Bien que ce ne soit pas de sa compétence, il a été décidé d'accompagner les communes dans ce dossier, avec pour objectif :
 - réalisation de l'état des lieux de l'existant au niveau de la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire du SIARNC,
 - rédiger un cahier des charges de la future étude exhaustive à mener par chaque commune.Démarrage de l'étude au 01/09/2020 par un an par EGIS Eau pour un montant de 45K€.
- ▶ Il est proposé de faire aussi le point sur les travaux qui ont été reportés. Sur Méré, il est rappelé que les habitants n'ont pas adhéré à la proposition de travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement collectif. Le dossier doit être retravaillé avec la commune.

7. DECISIONS DU PRESIDENT

Information faite par le Président des décisions passées depuis le dernier Comité Syndical (hors Comité d'installation) :

- 2020 04 15 : Avenant au marché n°2018-0025, de fourniture et de livraison de produits de traitements pour les stations d'épuration du SIARNC pour le prolonger avec un terme à 5 mois après la date de fin d'urgence sanitaire.
 - Lot 1 : Fourniture et livraison de chaux vive calcique à la Step de Villiers Saint Frédéric et en option Saint Germain de la Grange
 - Lot 2 : Fourniture et livraison de chlorure ferrique à la Step de Villiers Saint Frédéric
 - Lot 3 : Fourniture et livraison de chlorure ferrique sur les autres Step
 - Lot 4 : Fourniture et livraison de polymère cationique hydrosoluble
- 2020 06 16 : Avenant au marché n°2019-0041 de mission d'audit financier quant à la perception de la redevance d'assainissement sur le territoire du SIARNC pour le prolonger avec un terme à 4 mois après la date de fin d'urgence sanitaire.
- 2020 06 22 : Attribution du marché n°2020-045 relatif à l'enlèvement, le transport et le traitement par méthanisation et/ou compostage des boues de la station de Montfort l'Amaury.

- 2020 06 29 : Attribution du marché n°2020-046 de contrôles de conformité dans le cadre des travaux de raccordement des branchements privatifs au réseau communal sur la commune de Bazoches sur Guyonne.
- 2020 06 30 : Attribution du marché n°2020-044 de contrôles extérieurs préalables à la réception dans le cadre des travaux de création des réseaux d'assainissement en domaine public sur la commune de Bazoches sur Guyonne.
- 2020 07 01 : Attribution du marché n°2020-042 de pré étude sur la gestion des eaux pluviales sur le territoire du SIARNC.
- 2020 07 28 : Signature des conventions et lettres de cadrage du Conseiller de prévention et de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) mis à disposition du SIARNC par le CIG.

Il est précisé que les prochains Comités Syndicaux se dérouleront les mercredis 18 novembre et 16 décembre 2020 à 18h mais que le lieu reste à définir.

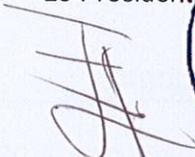
Un appel à candidatures est lancé pour intégrer les commissions thématiques à mettre en place au prochain Comité Syndical :

- Finances,
- Travaux,
- Communication et relations extérieures.

Il est rappelé que 4 membres par commission sont nécessaires. Il est proposé aux délégués désirant intégrer ces commissions de contacter le Président dans les 15 prochains jours, via le syndicat (contact@siarnc.fr), pour se faire connaître.

La séance est levée à 19h35.

Le Président



Francis LE GOFF